

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 26 novembre 2015

24 Relations internationales – Invitation de la ville de Bethléem - mandat spécial

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Creil est jumelée avec la ville de Bethléem en territoires palestiniens depuis janvier 2010.

Cette année, avec l'intention de montrer leur reconnaissance pour les liens d'amitié qui unissent les deux villes, Madame Vera BABOUN, Maire de la ville de Bethléem a invité la ville de Creil, du 4 au 7 décembre 2015, à participer à l'événement qui est préparé chaque année par la Municipalité pour annoncer le début des célébrations de fin d'année dans la ville sainte. C'est aussi l'occasion de rassembler ses villes partenaires pour de renforcer les liens qu'elles ont créés.

De plus, Bethléem et Qadoura ont émis leur souhait d'organiser les prochaines rencontres internationales de la jeunesse, à l'été 2016. Cette rencontre à Bethléem doit permettre de faire le point sur l'état d'avancement et la faisabilité de cette manifestation.

Il vous est demandé :

- > d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Adnane AKABLI, conseiller municipal.
- > d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme 300 €.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission "Culture, citoyenneté et relations internationales" du 26 novembre 2015,
Considérant que la ville de Creil est jumelée avec la ville de Bethléem, qu'elle souhaite apporter son soutien dans le cadre du processus de jumelage et de la coopération existant avec Bethléem en participant à cet événement,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Adnane AKABLI.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs au mandat spécial et tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte RI/04/6532.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 DEC. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15
et publication ou notification le 28/12/15
affiché le 16/12/15
CREIL, le 28/12/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY